

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2024
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : Éric LIEGEON

Secrétaire : Bernard GIRARD

Membres présents : Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN, Damien BACQUET, Maurice COURTEBRAS, Benjamin LHOMME, Guillaume PATOZ

Membres absents : ---

Membres absents excusés : Jérôme PEYLABOUD

Membres ayant participé au vote : 8

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2023**
- 2. Finances**
 - Vote des Comptes de Gestion 2023
 - Vote des Comptes Administratifs 2023
 - Résultats d'affectation
 - Demandes de subventions
- 3. Bâtiments communaux**
 - Centre d'Accueil : Conformité et tarifs
- 4. Travaux**
 - Point sur les travaux en cours
- 5. Bois**
 - Parcelles bois du bureau de bienfaisance
- 6. Questions diverses**

1. Approbation du procès-verbal du CM du 23 décembre 2023

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil municipal du 23 décembre 2023 est approuvé et signé du Président et du Secrétaire de séance.

2. Finances

Vote des Comptes de Gestion 2023

M. le Maire propose au vote les comptes de gestion 2023, établis par la Trésorière de Pontarlier et conformes en tout point aux comptes administratifs du Maire.

Les résultats sont les suivants :

Budget Communal :	Fonctionnement	+ 175 967.15 €
	Investissement	- 62 169.36 €
Budget Bois :	Fonctionnement	+ 101 968.48 €
	Investissement	- 315.21 €
Budget Lotissement :	Fonctionnement	- 55 610.84 €
	Investissement	+ 106 682.54 €

Les comptes de gestion sont votés à l'unanimité des membres présents.

(Délibération n°20240101)

Vote des Comptes Administratifs 2023

M. le Maire présente les comptes administratifs de la commune qui présentent les mêmes résultats que les comptes de gestion puis il sort de la pièce. M. Bernard GIRARD, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

Les résultats sont les suivants :

Budget Communal :	Fonctionnement	+ 175 967.15 €
	Investissement	- 62 169.36 €
Budget Bois :	Fonctionnement	+ 101 968.48 €
	Investissement	- 315.21 €
Budget Lotissement :	Fonctionnement	- 55 610.84 €
	Investissement	+ 106 682.54 €

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité des membres présents.

(Délibération n°20240102)

Résultats d'affectation

Budget Communal :	Fonctionnement	+ 175 967.15 €
	Investissement	- 62 169.36 €
	C/1068 :	+62 169.36 €
Budget Bois :	Fonctionnement	+ 101 968.48 €
	Investissement	- 315.21 €
	C/1068 :	+315.21 €
Budget Lotissement :	Fonctionnement	- 55 610.84 €
	Investissement	+ 106 682.54 €

(Délibérations n°20240103 – 20240104 - 20240105)

Demandes de subvention

Plusieurs demandes de subventions ont été reçues en Mairie.

L'école Jeanne d'Arc de Levier a transmis une demande de subvention dans le cadre d'un voyage de découverte pour 3 élèves de Courvières scolarisés dans leur établissement. La commune, ayant le souhait de maintenir les effectifs de l'école intercommunale du Jura Vert, n'autorise plus de dérogation scolaire depuis plusieurs années. Par souci de cohérence, elle ne peut apporter une aide financière aux activités des élèves de primaire scolarisés à l'extérieur. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis défavorable à cette demande.

Trois autres demandes de subvention ont été examinées, après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres de verser les subventions suivantes :

- OncoDoubs : 100 €
- La Ronde de l'Espoir : 100 €
- Banque Alimentaire : 100 €

(Délibération n°20240106)

3. Bâtiments communaux

Centre d'Accueil : Conformité et tarifs

La visite de la commission de sécurité pour le Centre d'Accueil a eu lieu le 19 décembre 2023.

Le renforcement de la réglementation pour ce type d'établissement impose à la commune la réalisation de nouvelles prescriptions. Celles-ci portent notamment sur l'obligation d'effectuer des contrôles périodiques sur certains appareils (hotte aspirante, système de sécurité incendie...), de modifier les ouvertures ou les fermetures de plusieurs portes, d'installer de nouveaux dispositifs de sécurité (émetteur en cas d'incendie, défibrillateur...). L'installation et le fonctionnement de ce matériel engendre un coût supplémentaire estimé au minimum à 1 750 € par an.

Le Centre d'Accueil est loué en moyenne 35 week-ends par an dont 5 week-ends pour les habitants et 30 pour les extérieurs. Afin de prendre en compte cette nouvelle charge dans la gestion financière de l'établissement, le Conseil municipal décide d'augmenter de 50 € la location du week-end, soit 400 € pour les habitants et 450 € pour les personnes extérieures.

Il est rappelé que chaque année, des travaux d'entretien ou de remplacement de matériel sont effectués sur ce site, en 2023, le montant investi était de 11 700 €.

(Délibération n°20240107)

4. Travaux

Point sur les travaux en cours

– Maison communale rue de Cuvier :

Dans le cadre du projet de micro-crèche, une réunion a eu lieu fin janvier avec les différents acteurs et partenaires du relais petite enfance ainsi que deux candidats intéressés pour le portage du projet de micro-crèche.

La CAF (Caisse d'allocation des familles) accompagne financièrement ce type de projet à condition

qu'il réponde bien aux besoins des familles. Un diagnostic exhaustif permettra à la commune de confirmer la nécessité d'un service de mode de garde collectif, de la faisabilité de ce projet et surtout du type de portage souhaité.

En fonction de l'état des lieux, le choix pourra se porter sur un portage public avec une prestation de service unique (PSU – aide au gestionnaire) ou un portage privé avec une prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE - aide aux familles).

Les prochaines étapes pour poursuivre ce dossier sont :

- 1) Etablir un diagnostic (données CAF, données CFD, enquête et prévisions à prévoir)
- 2) Confirmer la faisabilité de ce projet – pérennité
- 3) Choix du type de portage : délégation associative, portage privé.

– **Église :**

Afin d'accueillir cet été l'exposition "Arts en Chapelle" dans les meilleures conditions, des travaux d'électricité pour mise en conformité seront réalisés. Le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise GROBELEC d'un montant de 1 515 € TTC pour effectuer ce travail. Des travaux de nettoyage seront également effectués à cette occasion.

– **Aire de jeux :**

Le démontage des jeux et des barrières ainsi que leur évacuation prévue dans les travaux ont été réalisés par les élus afin d'en réduire le coût. L'aménagement du terrain est planifié pour courant mars, les équipements seront installés à la suite. L'aire de jeux pourra ainsi être opérationnelle avant l'été.

– **Aménagement traversée du village :**

Dans le cadre de l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre, cinq offres ont été transmises. Ces offres sont en cours d'analyse par l'AMO " Au-delà du fleuve " qui accompagne la commune sur ce projet. La commission d'appel d'offres de la commune se réunira ensuite pour comparer les différentes propositions et retenir la plus concurrentielle (70% pour la partie technique) et (30% pour la partie financière).

5. Bois

Parcelles bois du bureau de bienfaisance

La commune est propriétaire de deux parcelles de bois issues du Bureau d'aide social (BAS). Il s'agit de la ZB 7 lieudit Combe-Gouare pour une contenance de 1,09 Ha et la C 61 lieudit La Corne pour 1,2095 Ha. Afin de permettre un suivi et une gestion durable de ces parcelles de bois, le Conseil municipal décide de les intégrer dans le régime forestier.

(Délibération n°20240108)

6. Questions diverses

– **Terre :**

Deux tas de terre sont entreposés sur la parcelle à l'entrée du nouveau lotissement rue des Frênes. Le Conseil municipal décide de conserver le 1^{er} tas de terre côté route départementale, il sera déplacé à la sortie du village direction Boujailles et sera mis à la disposition des habitants pour de petits volumes.

Le 2^{ème} tas, plus conséquent, situé côté des nouvelles maisons sera vendu par la commune au plus offrant. La population sera informée par affichage de cette vente.

– **Tour du Doubs :**

La commune a été informée que le tour du Doubs traversera notre village le samedi 13 avril prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Président de séance,
Éric LIEGEON

Le Secrétaire de séance,
Bernard GIRARD